

Cahier des Charges

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR
BUVETTE D'ASSOCIATIONS
MARMANDAISES**

Recherche d'une association ou d'un commerce (débit de boissons) pour tenir une buvette (boissons de catégorie 1 et 3) et s'installer sur la place Henri Birac dans le cadre de la Fête des Fleurs et des Saveurs, le samedi 18 et le dimanche 19 mai 2024. Ce lieu accueille un public familial pour lequel la municipalité souhaite proposer, en plus des stands d'exposition, des animations et de la restauration sur place et à emporter.



Le présent document présente le déroulement de la procédure et les modalités d'analyse des candidatures.

DATE LIMITE DE REMISE DES PROJETS LE 10 MAI 2024

Article 1^{er} : Identification de la collectivité organisant l'appel à projets

Article 2 : Objet et contexte de l'appel à projets

Article 3 : Obtention des documents de l'appel à projets

Article 4 : Modalités de transmission des candidatures

Article 5 : Critères de sélection des candidatures

Article 6 : Sélection du candidat retenu

Article 7 : Signature de la convention avec le candidat retenu

Article 8 : La redevance

Article 9 : Renseignements administratifs et techniques

Art 1 : Identification de l'organisateur de l'appel à projets

L'appel à projet est organisé par la ville de Marmande - sise Hôtel de Ville place Clemenceau 47207 Marmande Cedex - propriétaire de la Plaine de la Filhole et représentée par son maire Joël HOCQUELET.

Art 2 : Objet et contexte du projet

Le présent Cahier des charges a pour objet la mise en concurrence portant sur l'occupation du domaine public afin de proposer une activité de vente de boissons lors de la Fête des Fleurs et des Saveurs, le samedi 18 et le dimanche 19 mai 2024. La Ville de Marmande propose à une association ou un commerce (débit de boissons de catégories 1 et 3) d'occuper à des fins privatives le domaine public sous réserve du respect des conditions fixées par ce cahier des charges et notamment le paiement d'une redevance. La buvette est réglementée et nécessite diverses autorisations qui seront à demander par le prestataire auprès de la commune.

La ville de Marmande fournira un branchement électrique approprié à l'activité et un point d'eau collectif à proximité.

Des mesures préalables de publicité et de mise en concurrence sont donc mises en place. La procédure respecte le principe d'égalité de traitement des candidats.

Art 3 : Obtention des documents de l'appel à projets

L'ensemble des documents du Cahier des Charges est en accès libre sur le site de la ville de Marmande.

Art 4 : Modalités de transmission des candidatures

Toutes attestations prouvant la formation et l'expérience du candidat en matière de vente de boisson non sédentaire, à savoir :

- Une lettre de candidature au projet
- Une présentation sommaire du candidat et de son expérience en la matière
- L'extrait du Kbis de moins de 3 mois
- Permis d'exploitation
- La liste des produits proposés à la vente et les tarifs pratiqués
- La copie de l'attestation d'assurance

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 10 mai 2024

À

**Service Évènementiel
Mairie de MARMANDE
Place Clémenceau
47 207 MARMANDE CEDEX**

Art 5 : Critères de sélection des candidatures

Conditions d'éligibilité des projets :

Les candidatures seront analysées selon les critères :

- Décoration du stand
- Qualité et diversités des prestations proposées
- Respect de l'environnement et entretien de l'espace loué
- Personnel adapté et suffisant aux besoins et embauchés dans le strict respect de la législation en matière d'hygiène, et du droit du travail.
- Respect des dates et des plages horaires sur l'évènement

Art 6 : Sélection du candidat retenu

La Ville de Marmande arrête le classement des candidatures et désigne les candidats. Une autorisation d'occupation temporaire du domaine public sera prise si nécessaire, par le service occupation du domaine public.

Les candidats non retenus seront informés.

Abandon de la procédure

La Ville de Marmande peut décider de ne pas donner suite à la procédure. Dans ce cas, les candidats ne peuvent pas prétendre à une indemnisation ou un dédommagement.

Art 7 : Modalités

7-1 : Prestation de service de vente de boissons de catégories 1 et 3

Le porteur de projet devra assurer la vente de boissons :

- Le samedi 18 et le dimanche 19 mai de 9h00 à 19h00.
- Le respect des dates ainsi que des horaires d'ouverture de la manifestation est obligatoire.

7-2 : Aspect général de l'installation

- L'aspect extérieur du stand devra être soigné. Le porteur de projet aura son propre équipement stand
- La sécurité des installations sera testée, le respect de l'environnement sonore est exigé.
- L'entretien de l'espace loué au porteur de projet sera entretenu par ses soins.

7-3 : Les prix

- Les prix présentés seront accessibles à un public populaire. Le porteur de projet affichera les prix de façon à être visibles par l'ensemble de la clientèle.

7-4 : Le personnel

- Le personnel devra être suffisant et adapté aux besoins dans le strict respect de la législation en matière d'hygiène, de protection des populations et du droit du travail.

Art 8 : La redevance

Le porteur de projet s'acquittera de la redevance pour l'occupation du domaine public selon les tarifs définis par décision du conseil municipal pour la période du 18 au 19 mai 2024. Celle-ci sera payable au jour de l'installation, au Régisseur Principal d'Occupation du Domaine Public, encaissée par la Régie occupation du domaine public.

Art 9 : Renseignements administratifs et techniques

Les candidats peuvent obtenir des renseignements complémentaires d'ordre administratifs et techniques auprès du Service Evènementiel, jusqu'à la date dépôt de dossier.

Tel : 05.53.93.47.12

Mail : evenementiel@mairie-marmande.fr

MISE EN CONCURRENCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Avis d'appel public à candidature

Art 1 : Dénomination et adresse de la Collectivité

VILLE DE MARMANDE
Direction Marmande Tranquillité
Service Occupation du Domaine Public
Place Clemenceau
47207 MARMANDE
www.mairie-marmande.fr

Art 2 : Mode de passation

Arrêté d'occupation du Domaine Public Communal avec mise en concurrence préalable.

Art 3 : Objet de la mise en concurrence

La présente mise en concurrence concerne l'autorisation d'occuper le Domaine Public en vue de l'exploitation de : **Vente de boissons de catégories 1 et 3.**

Destinée aux : associations et commerces (débits de boissons) Marmandais

Située : Plaine de la Filhole- 47200 MARMANDE

Art 4 : Durée

Deux jours.

Mise à disposition de l'emplacement le samedi 18 et le dimanche 19 mai 2024. Possibilité de s'installer le vendredi 17 mai 2024.

Art 5 : Caractéristiques essentielles de la convention

La redevance est fixe et comprend :

- Redevance d'Occupation du Domaine Public
- Redevance ouverture compteur électrique

Art 6 : Pièces du dossier de consultation

- 1 avis d'appel public à concurrence
- 1 cahier des charges et ses annexes

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur le site internet de la Ville :

<http://www.mairie-marmande.fr/index.php/occupation-du-domaine-public>

Art 7 : Critères de choix

- 1 – Critères qualité du projet : esthétique, environnemental, démarche « qualité », démarche commerciale : 25 %**
- 2 – Moyens et méthode mis en œuvre par le candidat pour exploiter l'espace public, (nombre et expérience des personnels, description de la gestion mise en œuvre, dispositions prises pour respecter le nettoyage et l'hygiène du chalet etc.) : 30 %**
- 3 – Qualité et diversité des prestations proposées : 20 %**
- 4 – Respect des plages horaires sur l'évènement : 25 %**

Marmande

T E R R E D E G A R O N N E

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BULLETIN DE CANDIDATURE

« Fête des Fleurs et des Saveurs »

À renvoyer impérativement avant le 10 mai 2024

À Mairie de Marmande – Service Évènementiel – Place Clemenceau – 47200 Marmande

RAISON SOCIALE :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Activité précise – Nature précise des articles vendus :

Téléphone :

E-mail :

N° SIRET :

CODE APE :

Statut :

- Association Marmandaise
- Commerçant Marmandais

Souhaite participer à la Fête des Fleurs et des Saveurs organisée par la Commune de Marmande, dont l'ouverture se fera le samedi 18 Mai 2024 à 09h.

Atteste sur l'honneur que :

- Je ne tombe pas sous le coup d'interdiction résultant de liquidation judiciaire, faillite personnelle,
- Condamnation pour fraude fiscale, condamnation à une peine d'exclusion des marchés publics ou interdiction légale,
- J'ai satisfait à l'ensemble de mes obligations en matière fiscale et sociale,
- Le travail sera éventuellement réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard du code du travail.
- Accepte que mes coordonnées soient diffusées.

Je joins les pièces suivantes obligatoires :

Toute demande d'admission doit être obligatoirement accompagnée du ou des photocopies des documents justifiant de votre capacité réglementaire à exercer sur les foires ou marchés, soit :

- D'une carte de commerçant non-sédentaire (CNS ou carte d'ambulant)
- D'un extrait KBIS datant **de moins de 3 mois** délivré par le greffe du tribunal de commerce auprès duquel la Société (ou entreprise) est inscrite ou d'une attestation MSA ou d'un extrait de registre des métiers
- D'une attestation d'assurance **foires ou marchés** spécifiant que vous êtes couvert pour participer aux foires et marchés ainsi que pour le matériel mis à votre disposition.

Tout dossier non complet sera refusé.

Fait àle.....

Signature :

ACTE D'ENGAGEMENT

« Fête des Fleurs et des Saveurs »

À renvoyer impérativement avant le 10 mai 2024

À Mairie de Marmande – Service Évènementiel – Place Clemenceau – 47200 Marmande

Je soussigné(e) :
Représentant la société :
Et agissant en qualité de

Certifie :

- Avoir pris connaissance des pièces constitutives du dossier
- M'engager à respecter les législations en matière d'embauche de salariés.
- M'engager à être installé le samedi 18 mai 2024 à 9h00 au plus tard.
- M'engager à être présent et mon stand ouvert le samedi 18 mai 2024 à partir à 9h00 à l'occasion du passage de la commission de sécurité.
- M'engager à tenir mon stand ouvert pendant les heures de fonctionnement de la fête soit de 9h00 à 19h00 le samedi 18 et le dimanche 19 mai 2024.
- M'engager à respecter l'espace et le matériel électrique mis à ma disposition.
- M'engager à restituer l'emplacement en parfait état de propreté.
- Enfin, je déclare remplir toutes les obligations réglementaires pour exercer mon activité sur l'emplacement mis à disposition par la Ville qui ne pourra être tenue pour responsable des conséquences directes ou indirectes du non-respect de ces obligations.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur, précédée de la mention
« Lu et approuvé »